

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES TENUE À LA MRC LE 10 MARS 2023

Étaient présents à l'assemblée extraordinaire :

Mme Sonia Fontaine, mairesse de Pointe-Calumet
M. François Robillard, maire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac (à partie)
M. Daniel Laviolette, maire de Saint-Placide
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka (à partie)

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Pierre Charron, préfet et maire de Saint-Eustache.

M. Jean-Louis Blanchette, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Advenant 9 h 30, M. Pierre Charron déclare l'assemblée ouverte.

Au début de la séance, le préfet fait la lecture de l'avis de convocation pour prendre en considération les points suivants :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Coordonnateur du développement économique
4. Dépôt du rapport final « Analyse organisationnelle de l'administration » MRC Deux-Montagnes
5. Fermeture

RÉSOLUTION 2023-054

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est PROPOSÉ par Benoit Proulx et APPUYÉ par François Robillard et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-055

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine et APPUYÉ par Daniel Laviolette et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour est accepté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pascal Quevillon prend siège pour l'assemblée extraordinaire à 9 h 05.

RÉSOLUTION 2023-056

COORDONNATEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur du développement économique est à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection qui se sont réunis le 3 février ont évalué quatre candidats potentiels;

CONSIDÉRANT QUE l'un des candidats rencontrés est déjà à l'emploi de la MRC et possède un profil intéressant pour occuper le poste;

Il est PROPOSÉ par Denis Martin APPUYÉ par Pascal Quevillon et RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées ce qui suit :

QUE le conseil autorise, conformément à la recommandation du directeur général, de procéder à la nomination de monsieur William Lépine au poste de coordonnateur du développement économique à la MRC de Deux-Montagnes à titre d'employé à temps plein et confirme les conditions reliées à l'emploi lesquelles incluent notamment une période probatoire de six (6) mois. La nomination au poste de coordonnateur du développement économique de monsieur Lépine est fixée au 13 mars 2023.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Benoit Proulx quitte son siège à 10 h 10.

RÉSOLUTION 2023-057

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL « ANALYSE ORGANISATIONNELLE DE L'ADMINISTRATION » MRC DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC en ce qui concerne la production d'un diagnostic organisationnel afin d'améliorer nos façons de faire et une utilisation plus judicieuse de nos ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a retenu les services du Carrefour du capital humain de l'UMQ pour réaliser le mandat;

CONSIDÉRANT QUE la consultante, Chantal Boisvert a présenté le rapport final aux élus;

Les membres du conseil reçoivent le rapport final.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-058

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADVENANT 11 h 44, il est PROPOSÉ par Sonia Fontaine APPUYÉ par Daniel Laviolette et RÉSOLU;

QUE le conseil clôt la présente assemblée après avoir épuisé tous les sujets à l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Pierre Charron
Préfet

M. Jean-Louis Blanchette
Directeur général et secrétaire-trésorier